



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

### SÉANCE ORDINAIRE

**DATE :** Mardi 20 août 2019  
**HEURE :** 19 h 30  
**LIEU :** Centre administratif de la MRC

**Sont présents :** BEAUREGARD Sylvie, mairesse de Cowansville  
BELLEFROID Martin, maire de Pike River  
BURCOMBE Richard, maire de Lac-Brome  
DROLET Jacques, maire de Bolton-Ouest  
GRAVEL Guy, maire d'Abercorn  
JANECEK Pierre, maire de Dunham  
LAFRANCE Michel, maire de Sutton  
LÉVESQUE Jean, maire de Frelighsburg  
LÉVESQUE Yves, maire de la Ville de Bedford  
MARTEL Dominique, mairesse de Saint-Ignace-de-Stanbridge  
MELCHIOR Patrick, maire de Farnham  
MILLER William, représentant de Brome  
NEIL Steven, maire de Brigham  
PHOENIX Laurent, maire de Sainte-Sabine  
RIOUX Gilles, maire de Stanbridge Station  
RODRIGUE Neil, représentant d'East Farnham  
ROSETTI Caroline, mairesse de Saint-Armand  
ST-JEAN Gilles, maire du Canton de Bedford et préfet suppléant  
TÉTREAUULT Daniel, maire de Notre-Dame-de-Stanbridge  
VAUGHAN Greg, maire de Stanbridge East  
VILLENEUVE Louis, maire de Bromont

**Formant quorum** sous la présidence de madame Sylvie Dionne-Raymond, préfet et maire d'East Farnham.

**Sont également présents :** messieurs Robert Desmarais, directeur général, Denis Beauchamp, directeur du développement économique au CLD, Francis Dorion, directeur général adjoint et directeur du service de la gestion du territoire, M<sup>e</sup> David Legrand, greffier, agissant aux présentes à titre de secrétaire d'assemblée.

### ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Bienvenue à la nouvelle mairesse de Saint-Armand
3. Première période de questions du public
4. Adoption du procès-verbal du 18 juin 2019
5. Dépôt du rapport détaillé des revenus et dépenses au 30 juin 2019 et du rapport sommaire
6. Actualités du CLD :
  - 6.1. Bilan provisoire de l'industrie touristique pour la saison estivale
  - 6.2. Programmes de formation pour nos entreprises
  - 6.3. Bilan provisoire des interventions
  - 6.4. Faits saillants des différents comités de travail
  - 6.5. Rapport d'activités
  - 6.6. Nomination au comité d'investissement commun du CLD
7. Appui aux médias traditionnels locaux et régionaux
8. Autorisation de procéder aux paiements des salaires et dépenses aux écocentres (Période 1-avril et mai)
9. Proposition : Entente – Mandat de gestion de la maîtrise d'œuvre et du partenariat montérégien pour l'acquisition de données LiDAR et d'orthophotographies au printemps 2020
10. Proposition : Octroi de mandat pour l'acquisition LiDAR et production de données dérivées pour les carrières sablières de la MRC Brome-Missisquoi (scénario 7)
11. Rapport du comité transport adapté et collectif du 7 juin 2019
  - 11.1. Plan de développement en transport collectif – 2019
  - 11.2. Demande d'aide financière au transport collectif régional pour l'organisation et l'exploitation des services de transport collectif régional pour l'année 2019
12. Proposition : Octroi de mandat pour des travaux de nettoyage et d'entretien :
  - 12.1. Branche 5 du cours d'eau Castors
  - 12.2. Branche 10 du cours d'eau Castors
  - 12.3. Branches 3 et 6 du cours d'eau Brandy
  - 12.4. Branche 19 du cours d'eau Brandy
  - 12.5. Branche 17 du cours d'eau Walbridge
  - 12.6. Cours d'eau sans désignation sur le lot P-56 à Saint-Armand
13. Proposition : Octroi du mandat d'ingénierie pour la conception et planification d'infrastructures vertes, la surveillance des travaux et le suivi expérimental dans le cadre du projet démarche d'innovations sociales pour l'expérimentation d'infrastructures vertes dans les milieux agricoles, urbains et montagneux de Brome-Missisquoi



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

14. Certificats de conformité :
  - 14.1. Ville de Farnham – Règlement 458-36 modifiant le règlement de zonage
  - 14.2. Ville de Sutton – Résolution 2019-07-297 accordant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)
  - 14.3. Ville de Sutton – Règlement 296 sur les ententes relatives à des travaux municipaux
  - 14.4. Ville de Lac-Brome – Règlement 596-10 modifiant le règlement de zonage
  - 14.5. Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge – Règlement 2018-12303 modifiant le règlement de zonage
  - 14.6. Municipalité de Abercorn – Règlement 341 remplaçant le règlement de lotissement
15. Rapport du comité administratif du 3 juillet 2019
  - 15.1. Comptes à payer au 2 juillet 2019
  - 15.2. Composition du Comité local pour le plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale
16. Rapport du comité administratif du 7 août 2019
  - 16.1. Comptes à payer au 6 août 2019
  - 16.2. Embauche de Patrick Lafleur, technicien / inspecteur en évaluation municipale
  - 16.3. Demande d'appui – Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL)
  - 16.4. Demande d'appui – Réforme électorale – Préoccupation relative au poids des régions
  - 16.5. Autorisation de signature de l'autorisation à dépasser la limite d'investissement à même le fonds local de solidarité (FLS) par dérogation
  - 16.6. Demande de dérogation à la politique d'investissement commune FLI/FLS
  - 16.7. Révision du fonctionnement et de la constitution des comités de la MRC
  - 16.8. Organisation d'un « Lac-à-l'épaule » à l'automne
  - 16.9. Adoption du rapport d'activités du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019 du fonds de développement des territoires (FDT)
  - 16.10. Rencontre avec les candidats à l'élection fédérale
17. Rapport du comité régional en sécurité incendie et civile du 27 juin 2019
  - 17.1. Précision sur l'action 46 du SCRSI visant le déploiement des ressources lors des interventions en incendie
  - 17.2. Proposition : Nouvel écusson régional en sécurité incendie
18. Rapport du comité de l'évaluation du 11 juin 2019
19. Rencontre des maires des régions montagneuses sur les enjeux en zone agricole
20. Rapport du comité d'immigration du 18 juin 2019
21. Autorisation pour conclure une nouvelle entente 2019-2020 en immigration avec le ministère
22. FARR Montérégie :
  - 22.1. Demande d'appui de l'organisme Horizon pour elle : construction d'une nouvelle maison d'accueil
  - 22.2. Demande d'appui de l'organisme Spectacle et salon aérien des Cantons de l'Est pour le projet « Festival Aéro »
23. Compte-rendu du CA de l'OBV Yamaska du 19 juin 2019
24. Compte-rendu du CA de l'OBV Baie Missisquoi du 20 juin 2019
25. Présentation de Francis Dorion au Congrès de la FQM et inscription
26. Plate-forme de compostage des matières organiques : quoi faire des autres matières
27. Calendrier des réunions des comités de la MRC pour août / septembre 2019
28. Correspondance :
  - MMQ: Importance des schémas de couverture de risques en sécurité incendie
29. Questions diverses
30. Deuxième période de questions du public
31. Levée de la séance

254-0819

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR GUY GRAVEL  
APPUYÉ PAR PATRICK MELCHIOR  
ET RÉSOLU :**

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté et en laissant le sujet « Questions diverses » ouvert.

**ADOPTÉ**

### BIENVENUE À LA NOUVELLE MAIRESSE DE SAINT-ARMAND

Le préfet souligne l'élection de la nouvelle mairesse de Saint-Armand, madame Caroline Rosetti et lui souhaite la bienvenue pour sa première séance du conseil des maires.

### PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Un citoyen de Saint-Jean-sur-Richelieu et un citoyen de Saint-Armand, membres de l'Association des citoyens en plaine inondable recherchent l'appui du conseil des maires pour une reconnaissance des valeurs erronées, selon eux, des cotes. Monsieur Lajeunesse explique aux citoyens que ce point est prévu à l'ordre du jour du comité de gestion de l'eau, lequel siègera bientôt. Le conseil des maires attendra la recommandation du comité avant de se prononcer.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

Un citoyen de Saint-Armand félicite la nouvelle mairesse madame Caroline Rosetti pour son élection.

*Madame Sylvie Beauregard se joint à la séance.*

Une citoyenne de Sutton questionne les maires relativement à la récupération du verre par des conteneurs réservés à cet effet. Elle explique qu'il s'agit d'un geste très facile pour les citoyens. Elle demande au conseil des maires si la MRC est prête à considérer un projet pilote pour 2020, tel que l'achat de conteneurs pour procéder à la récupération du verre. Le préfet lui explique que la gestion des matières résiduelles est de la compétence des municipalités locales. Certains maires mentionnent que plusieurs municipalités de la MRC ont acheté des conteneurs et ils invitent la ville de Sutton à s'équiper d'un conteneur de récupération du verre. Également, des opportunités pourraient se dégager de la commission parlementaire sur le recyclage du verre.

Monsieur Bruno Côté se présente aux maires à titre de candidat du Parti conservateur pour les prochaines élections fédérales.

255-0819

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 JUIN 2019

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BURCOMBE  
APPUYÉ PAR GUY GRAVEL  
ET RÉSOLU :**

D'adopter le procès-verbal de la séance du 18 juin 2019 tel que rédigé.

**ADOPTÉ**

### DÉPÔT DU RAPPORT DÉTAILLÉ DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 JUIN 2019 ET DU RAPPORT SOMMAIRE

Monsieur Desmarais dépose le rapport détaillé des revenus et dépenses de chacune des activités de la MRC au 30 juin 2019, ainsi que le rapport sommaire. Il invite les maires à communiquer avec lui s'ils souhaitent obtenir plus d'information.

### ACTUALITÉS DU CLD

Monsieur Denis Beauchamp présente sommairement au conseil les points suivants :

#### - BILAN PROVISOIRE DE L'INDUSTRIE TOURISTIQUE POUR LA SAISON ESTIVALE

- Les statistiques touristiques sont à la hausse dans plusieurs secteurs touristiques.
- Il y a un important besoin de main-d'œuvre dans le secteur touristique. Plus de 20 000 emplois seront à combler. Il y a également un important déficit d'étudiants dans ce secteur. Le recrutement d'étudiant étranger est envisagé.

#### - PROGRAMMES DE FORMATION POUR NOS ENTREPRISES

- Plusieurs programmes de formation sont offerts pour les entreprises.
- Certains programmes de formation sont présentés aux maires :
  - Programme d'accélération au **démarrage** (PAD);
  - Programme d'accélération de la **croissance** (PAC) volet élite;
  - Programme **manufacturier** innovant **4.0**;
  - Démarche **Qualimètre** secteur touristique;

#### - BILAN PROVISOIRE DES INTERVENTIONS

- Un bilan provisoire des interventions est présenté aux maires.

#### - FAITS SAILLANTS DES DIFFÉRENTS COMITÉS DE TRAVAIL

- Il y aura une reprise des différents comités de travail du CLD dans les prochaines semaines.

#### - RAPPORT D'ACTIVITÉS

- Le rapport d'activités sera acheminé dans les prochaines semaines.



N° de résolution  
ou annotation

256-0819

257-0819

258-0819

**Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**NOMINATION AU COMITÉ D'INVESTISSEMENT COMMUN DU CLD**

**CONSIDÉRANT** qu'un poste est actuellement vacant au Comité d'investissement commun du CLD suite à un départ;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
APPUYÉ PAR RICHARD BURCOMBE  
ET RÉSOLU :**

De procéder à la nomination de madame Annie Huard-Langlois au Comité d'investissement commun du CLD à titre de membre représentant du milieu socio-économique.

**ADOPTÉ**

**APPUI AUX MÉDIAS LOCAUX ET RÉGIONAUX**

**CONSIDÉRANT** que les nouvelles sont majoritairement produites par le travail des journalistes professionnels au service des médias locaux ;

**CONSIDÉRANT** qu'une majorité de gens s'informent via les médias sociaux ;

**CONSIDÉRANT** que les médias sociaux ne produisent pas de nouvelles, mais puisent la majorité de leurs informations des médias locaux ;

**CONSIDÉRANT** que les médias sociaux retirent des avantages pécuniaires considérables par la vente de publicité, au détriment des médias locaux ;

**CONSIDÉRANT** que suite à l'adoption de la Loi 122 par le Gouvernement du Québec, les municipalités n'ont plus l'obligation de publier leurs avis et leurs annonces dans les journaux locaux ;

**CONSIDÉRANT** que plusieurs municipalités, dans le but de réduire les coûts de publication, ont décidé de diffuser les informations par des moyens alternatifs.

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES DROLET  
APPUYÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

De signifier notre appui aux médias locaux;

De demander aux municipalités et aux entreprises de Brome-Missisquoi d'appuyer nos médias locaux;

De demander au gouvernement du Canada et au gouvernement du Québec, d'imposer aux opérateurs de ces médias sociaux, une taxe spéciale sur leurs revenus publicitaires;

Que les fonds recueillis de cette taxe servent à constituer un fonds spécial pour venir en aide aux médias locaux;

De demander à la Fédération des municipalités du Québec et à l'Union des municipalités du Québec d'inciter leurs membres à supporter leurs médias locaux.

**ADOPTÉ**

**AUTORISATION DE PROCÉDER AUX PAIEMENTS DES SALAIRES ET DÉPENSES AUX  
ÉCOCENTRES (PÉRIODE 1 – AVRIL ET MAI)**

**IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK MELCHIOR  
APPUYÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
ET RÉSOLU :**

D'effectuer le paiement suivant aux 5 villes :

1. En date du 21 août 2019, pour les salaires et les dépenses encourues dans les écocentres aux mois d'avril et de mai 2019, soit un total de 28 546,54 \$ :



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

Rapport	# 1			TOTAL À PAYER
Date	Avril à mai 2019			
Écocentres	Salaires	Dépenses	Total	
Bedford	4 820,90 \$	1 090,25 \$	5 911,15 \$	5 911,15 \$
Bromont	5 483,26 \$	490,51 \$	5 973,77 \$	5 973,77 \$
Farnham	5 609,35 \$	714,88 \$	6 324,23 \$	6 324,23 \$
Lac-Brome	5 203,40 \$	957,27 \$	6 160,67 \$	6 160,67 \$
Sutton	4 176,72 \$	0,00 \$	4 176,72 \$	4 176,72 \$
<b>Total</b>	<b>25 293,63 \$</b>	<b>3 252,91 \$</b>	<b>28 546,54 \$</b>	<b>28 546,54 \$</b>

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

259-0819

### **ENTENTE – MANDAT DE GESTION DE LA MAÎTRISE D'ŒUVRE ET DU PARTENARIAT MONTÉRÉGIEEN POUR L'ACQUISITION DE DONNÉES LIDAR ET D'ORTHOPHOTOGRAPHIES AU PRINTEMPS 2020**

**CONSIDÉRANT** le besoin d'acquérir de nouvelles orthophotos pour l'année 2020;

**CONSIDÉRANT** le partenariat proposé par GéoMont et le texte de l'entente;

**CONSIDÉRANT** que GéoMont propose de faire la gestion des démarches visant à obtenir des orthophotos et des données LiDar;

**CONSIDÉRANT** que GéoMont est un organisme à but non lucratif;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL LAFRANCE  
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
ET RÉSOLU:**

D'approuver l'entente avec GéoMont visant l'acquisition de nouvelles orthophotos et de données LiDar;

D'autoriser le préfet, le directeur général ou le directeur général adjoint à signer l'entente avec GéoMont.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

260-0819

### **OCTROI DE MANDAT POUR L'ACQUISITION LIDAR ET PRODUCTION DE DONNÉES DÉRIVÉES POUR LES CARRIÈRES SABLIERES DE LA MRC BROME-MISSISQUOI (SCÉNARIO 7)**

**CONSIDÉRANT** qu'il est important d'obtenir de l'acquisition LiDAR et la production de données dérivées pour les carrières sablières de la MRC afin de valider les déclarations des exploitants;

**CONSIDÉRANT** que la soumission de GéoMont tient compte d'un partenariat avec les MRC d'Acton et de La Haute-Yamaska pour diminuer les coûts;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES RIOUX  
APPUYÉ PAR GREG VAUGHAN  
ET RÉSOLU :**

D'octroyer le contrat pour l'acquisition LiDAR et la production de données dérivées pour les carrières sablières de la MRC Brome-Missisquoi à GéoMont selon le scénario 7 de la soumission n° 34092 pour un montant de 10 102,09 \$ plus les taxes applicables;

D'autoriser le préfet et/ou le directeur général à signer l'entente à intervenir avec GéoMont.

**ADOPTÉ**

261-0819

### **PLAN DE DÉVELOPPEMENT EN TRANSPORT COLLECTIF - 2019**

**CONSIDÉRANT** que le dépôt du plan de développement du transport collectif doit joindre la demande d'aide du volet II du Programme d'aide au développement du transport collectif;

**CONSIDÉRANT** que le plan de développement 2019 s'inscrit dans la continuité du plan de développement adopté le 18 septembre 2018, il n'est donc pas jugé nécessaire d'effectuer une mise à jour;



N° de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK  
APPUYÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
ET RÉSOLU :**

De transmettre au ministère des Transports du Québec pour l'année 2019 le plan de développement du transport collectif adopté en 2018.

**ADOPTÉ**

262-0819

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAL POUR  
L'ORGANISATION ET L'EXPLOITATION DES SERVICES DE TRANSPORT COLLECTIF  
RÉGIONAL POUR L'ANNÉE 2019**

**CONSIDÉRANT** les modalités du programme d'aide au développement du transport collectif;

**CONSIDÉRANT** que la MRC s'engage à réinvestir les surplus accumulés attribuables au ministère des Transports du Québec (MTQ) comme l'exigent les modalités du programme;

**CONSIDÉRANT** que le plan de développement en transport collectif adopté le 18 septembre 2018 sera le même pour l'année 2019;

**CONSIDÉRANT** que la MRC prévoit effectuer environ 23 500 déplacements au cours de l'année 2019, ce qui, conformément au volet II du Programme d'aide au développement du transport collectif du MTQ, la rend admissible à recevoir une subvention de 200 000 \$;

**CONSIDÉRANT** que la MRC estime les revenus d'usagers à 52 360 \$, la contribution de la MRC à 86 768 \$, la contribution du MTQ à 200 000\$, affecte un montant de 10 000 \$ provenant des surplus accumulés pour un total des revenus de 349 128 \$; estime les dépenses d'autobus à 52 940 \$, les dépenses de taxis à 134 236 \$, les dépenses administratives à 161 952 \$ pour un total des dépenses de 349 128 \$ en transport collectif pour l'année 2019;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL TÉTREAULT  
APPUYÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD  
ET RÉSOLU :**

Conformément au volet II du Programme d'aide au développement du transport collectif, de demander au ministère des Transports du Québec de procéder au versement d'une subvention de 200 000 \$ pour l'exploitation du service de transport collectif régional pour l'année 2019.

**ADOPTÉ**

263-0819

**OCTROI DU MANDAT POUR DES TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN  
BRANCHE 5 DU COURS D'EAU CASTORS**

**CONSIDÉRANT** que la MRC réalisera les travaux prévus aux plans et devis (n° MRCBM-2019-05) dans la branche 5 du cours d'eau Castors;

**CONSIDÉRANT** la négociation de mandat de gré à gré;

**CONSIDÉRANT** l'offre déposée par *J.A. Beaudoin Construction Itée*;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK MELCHIOR  
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX  
ET RÉSOLU:**

D'octroyer le contrat pour la réalisation de travaux de nettoyage et d'entretien de la branche 5 du cours d'eau Castors à *J.A. Beaudoin Construction Itée* aux taux horaires et prix unitaires suivants :

- Pelle hydraulique avec débroussailleuse : 300 \$ / heure
- Pelle hydraulique (200 c.v.) : 145 \$ / heure
- Camion 10 roues : 85 \$ / heure
- Béliet mécanique : 140 \$ / heure
- Empierrement (géotextile et empierrément 4 à 8 pouces sur 30 cm d'épaisseur, avec clé d'enrochement) : 50 \$ / tonne métrique
- Ensemencement : 3 \$ / mètre carré
- Paillis antiérosion (fourniture et installation) : 3 \$ / mètre carré

Le montant total est estimé à 24 328 \$ (taxes incluses).



N° de résolution  
ou annotation

264-0819

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

D'autoriser le préfet et le directeur général, à signer au nom et pour le compte de la MRC Brome-Missisquoi le contrat concernant le présent objet.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.*

### **OCTROI DU MANDAT POUR DES TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN BRANCHE 10 DU COURS D'EAU CASTORS**

**CONSIDÉRANT** que la MRC réalisera les travaux prévus aux plans et devis (n° MRCBM-2019-01) dans la branche 10 du cours d'eau Castors;

**CONSIDÉRANT** la négociation de mandat de gré à gré;

**CONSIDÉRANT** l'offre déposée par *J.A. Beaudoin Construction Ltée*;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX  
APPUYÉ PAR GUY GRAVEL  
ET RÉSOLU:**

D'octroyer le contrat pour la réalisation de travaux de nettoyage et d'entretien de la branche 10 du cours d'eau Castors à *J.A. Beaudoin Construction Ltée* aux taux horaires et prix unitaires suivants :

- Pelle hydraulique avec débroussailleuse : 300 \$ / heure
- Pelle hydraulique (200 c.v.) : 145 \$ / heure
- Camion 10 roues : 85 \$ / heure
- Béliet mécanique : 140 \$ / heure
- Empierrement (géotextile et empierrement 4 à 8 pouces sur 30 cm d'épaisseur, avec clé d'enrochement) : 50 \$ / tonne métrique
- Ensemencement : 3 \$ / mètre carré
- Paillis antiérosion (fourniture et installation) : 3 \$ / mètre carré

Le montant total est estimé à 15 397 \$ (taxes incluses).

D'autoriser le préfet et le directeur général, à signer au nom et pour le compte de la MRC Brome-Missisquoi le contrat concernant le présent objet.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.*

265-0819

### **OCTROI DU MANDAT POUR DES TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN BRANCHE 3 ET 6 DU COURS D'EAU BRANDY**

**CONSIDÉRANT** que la MRC réalisera les travaux prévus aux plans et devis (n° MRCBM-2019-01) dans les branches 3 et 6 du cours d'eau Brandy;

**CONSIDÉRANT** la négociation de mandat de gré à gré;

**CONSIDÉRANT** l'offre déposée par *J.A. Beaudoin Construction Ltée*;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN  
APPUYÉ PAR JACQUES DROLET  
ET RÉSOLU:**

D'octroyer le contrat pour la réalisation de travaux de nettoyage et d'entretien des branches 3 et 6 du cours d'eau Brandy à *J.A. Beaudoin Construction Ltée* aux taux horaires et prix unitaires suivants :

- Pelle hydraulique avec débroussailleuse : 300 \$ / heure
- Pelle hydraulique (200 c.v.) : 145 \$ / heure
- Camion 10 roues : 85 \$ / heure
- Béliet mécanique : 140 \$ / heure
- Empierrement (géotextile et empierrement 4 à 8 pouces sur 30 cm d'épaisseur, avec clé d'enrochement) : 50 \$ / tonne métrique
- Ensemencement : 3 \$ / mètre carré
- Paillis antiérosion (fourniture et installation) : 3 \$ / mètre carré

Le montant total est estimé à 31 917 \$ (taxes incluses).



N° de résolution  
ou annotation

266-0819

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

D'autoriser le préfet et le directeur général, à signer au nom et pour le compte de la MRC Brome-Missisquoi le contrat concernant le présent objet.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.*

### **OCTROI DU MANDAT POUR DES TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN BRANCHE 19 DU COURS D'EAU BRANDY**

**CONSIDÉRANT** que la MRC réalisera les travaux prévus aux plans et devis (n° MRCBM-2019-02) dans la branche 19 du cours d'eau Brandy;

**CONSIDÉRANT** la négociation de mandat de gré à gré;

**CONSIDÉRANT** l'offre déposée par *J.A. Beaudoin Construction Itée*;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL TÊTREULT  
APPUYÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD  
ET RÉSOLU:**

D'octroyer le contrat pour la réalisation de travaux de nettoyage et d'entretien de la branche 19 du cours d'eau Brandy à *J.A. Beaudoin Construction Itée* aux taux horaires et prix unitaires suivants :

- Pelle hydraulique avec débroussailleuse : 300 \$ / heure
- Pelle hydraulique (200 c.v.) : 145 \$ / heure
- Camion 10 roues : 85 \$ / heure
- Bélier mécanique : 140 \$ / heure
- Empierrement (géotextile et empierrèrent 4 à 8 pouces sur 30 cm d'épaisseur, avec clé d'enrochement) : 50 \$ / tonne métrique
- Ensemencement : 3 \$ / mètre carré
- Paillis antiérosion (fourniture et installation) : 3 \$ / mètre carré

Le montant total est estimé à 38 150 \$ (taxes incluses).

D'autoriser le préfet et le directeur général, à signer au nom et pour le compte de la MRC Brome-Missisquoi le contrat concernant le présent objet.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.*

### **OCTROI DU MANDAT POUR DES TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN BRANCHE 17 DU COURS D'EAU WALBRIDGE**

**CONSIDÉRANT** que la MRC réalisera les travaux prévus aux plans et devis (n° MRCBM-2019-03) dans la branche 17 du cours d'eau Walbridge;

**CONSIDÉRANT** la négociation de mandat de gré à gré;

**CONSIDÉRANT** l'offre déposée par *J.A. Beaudoin Construction Itée*;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
APPUYÉ PAR PIERRE JANECEK  
ET RÉSOLU:**

D'octroyer le contrat pour la réalisation de travaux de nettoyage et d'entretien de la branche 17 du cours d'eau Walbridge à *J.A. Beaudoin Construction Itée* aux taux horaires et prix unitaires suivants :

- Pelle hydraulique avec débroussailleuse : 300 \$ / heure
- Pelle hydraulique (200 c.v.) : 145 \$ / heure
- Camion 10 roues : 85 \$ / heure
- Bélier mécanique : 140 \$ / heure
- Empierrement (géotextile et empierrèrent 4 à 8 pouces sur 30 cm d'épaisseur, avec clé d'enrochement) : 50 \$ / tonne métrique
- Ensemencement : 3 \$ / mètre carré
- Paillis antiérosion (fourniture et installation) : 3 \$ / mètre carré

Le montant total est estimé à 52 935 \$ (taxes incluses).

267-0819





N° de résolution  
ou annotation

268-0819

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

D'autoriser le préfet et le directeur général, à signer au nom et pour le compte de la MRC Brome-Missisquoi le contrat concernant le présent objet.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.*

### **OCTROI DU MANDAT POUR DES TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU SANS DÉSIGNATION SUR LE LOT P-56 À SAINT-ARMAND**

**CONSIDÉRANT** que la MRC réalisera les travaux prévus aux plans et devis (n° 2016-421) dans du cours d'eau sans désignation situé sur le lot P-56 à Saint-Armand;

**CONSIDÉRANT** la négociation de mandat de gré à gré;

**CONSIDÉRANT** l'offre déposée par *J.A. Beaudoin Construction ltée*;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN LÉVESQUE  
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
ET RÉSOLU:**

D'octroyer le contrat pour la réalisation de travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau sans désignation situé sur le lot P-56 à Saint-Armand à *J.A. Beaudoin Construction ltée* aux taux horaires et prix unitaires suivants :

- Pelle hydraulique avec débroussailleuse : 300 \$ / heure
- Pelle hydraulique (200 c.v.) : 145 \$ / heure
- Camion 10 roues : 85 \$ / heure
- Béliet mécanique : 140 \$ / heure
- Empierrement (géotextile et empierrement 4 à 8 pouces sur 30 cm d'épaisseur, avec clé d'enrochement) : 50 \$ / tonne métrique
- Ensemencement : 3 \$ / mètre carré
- Paillis antiérosion (fourniture et installation) : 3 \$ / mètre carré

Le montant total est estimé à 19 511 \$ (taxes incluses).

D'autoriser le préfet et le directeur général, à signer au nom et pour le compte de la MRC Brome-Missisquoi le contrat concernant le présent objet.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.*

269-0819

### **OCTROI DU MANDAT D'INGÉNIERIE POUR LA CONCEPTION ET PLANIFICATION D'INFRASTRUCTURES VERTES, LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX ET LE SUIVI EXPÉRIMENTAL DANS LE CADRE DU PROJET DÉMARCHE D'INNOVATION SOCIALES POUR L'EXPÉRIMENTATION D'INFRASTRUCTURES VERTES DANS LES MILIEUX AGRICILES, URBAIN ET MONTAGNEUX DE BROME-MISSISQUOI**

**CONSIDÉRANT** l'aide financière provenant du Fonds vert du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) dans le cadre du programme Climat municipalités – Phase 2;

**CONSIDÉRANT** le partenariat avec la ville de Bedford pour le volet urbain du projet;

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre du projet à Bedford, un règlement a été adopté pour exiger le débranchement des gouttières des drains de fondation des bâtiments et obliger les résidents à effectuer la gestion des eaux pluviales à même les limites de leur propriété et une campagne de sensibilisation est mise en place;

**CONSIDÉRANT** que des pratiques de gestion optimale des eaux pluviales (PGO), comme l'aménagement de cellules de biorétention et de tranchées d'infiltration, seront implantées en bordure de deux rues dans un secteur particulièrement vulnérable aux épisodes de surverse d'eaux usées;

**CONSIDÉRANT** que des plans spécifiques seront préparés pour des secteurs industriels, institutionnels et commerciaux dans la ville de Bedford;

**CONSIDÉRANT** les offres de services déposées pour l'élaboration de plans et devis pour l'implantation d'infrastructures vertes de gestion des eaux pluviales en bordure de deux sections de rues dans la ville de Bedford, la surveillance des travaux, l'élaboration de plans concepts pour des secteurs commerciaux et industriels et le suivi expérimental des ouvrages;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK MELCHIOR  
APPUYÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
ET RÉSOLU:**

D'octroyer le contrat pour élaborer les plans et devis pour l'implantation d'infrastructures vertes de gestion des eaux pluviales en bordure de deux sections de rues dans la ville de Bedford, faire la surveillance des travaux, faire le suivi expérimental des ouvrages de gestion des eaux pluviales impliquant une mesure de leur performance et élaborer des plans concepts pour des secteurs commerciaux, institutionnels, multilogements et industriels à la firme *Vinci Consultants inc.* à un montant forfaitaire total de 62 337,50 \$ excluant les taxes.

D'autoriser le préfet et le directeur général, à signer au nom et pour le compte de la MRC Brome-Missisquoi le contrat concernant le présent objet.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.*

270-0819

### **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – VILLE DE FARNHAM – RÈGLEMENT 458-36 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Farnham a transmis à la MRC le 19 juillet 2019 le règlement 458-36 modifiant le règlement de zonage 458;

**CONSIDÉRANT** que le règlement vise à modifier les délimitations des zones H4-125 et H3-164 pour ajouter les zones H1-165, H1-166, H3-167, H1-168, H1-169 et P1-016 à même celles-ci et ajouter les grilles de spécifications associées;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD  
APPUYÉ PAR JEAN LÉVESQUE  
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 458-36 de la Ville de Farnham **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

271-0819

### **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – VILLE DE SUTTON – RÉSOLUTION 2019-07-297 ACCORDANT UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Sutton a transmis à la MRC le 23 juillet 2019 la résolution accordant le PPCMOI 2019-07-297 en vertu du règlement sur les PPCMOI numéro 220;

**CONSIDÉRANT** que le règlement vise à permettre un logement temporaire dans un bâtiment accessoire non desservi par les réseaux sur le lot 4 867 264 sis au 377 chemin Maple;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
APPUYÉ PAR GUY GRAVEL  
ET RÉSOLU:**

De déclarer la résolution 2019-07-297 de la Ville de Sutton **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard de ladite résolution.

**ADOPTÉ**

272-0819

### **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – VILLE DE SUTTON – RÈGLEMENT 296 SUR LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Sutton a transmis à la MRC le 13 août le règlement 296 adoptant le règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux;

**CONSIDÉRANT** que le règlement vise à rendre obligatoire, pour certains projets de développement, la conclusion préalable d'une entente entre la Ville et un ou des requérants concernant certaines contributions à la réalisation de travaux municipaux;



N° de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES DROLET  
APPUYÉ PAR YVES LÉVESQUE  
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 296 de la Ville de Sutton **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

273-0819

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – VILLE DE LAC-BROME – RÈGLEMENT 596-10  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Lac-Brome a transmis à la MRC le 7 août 2019 le règlement 596-10 modifiant le règlement de zonage 596;

**CONSIDÉRANT** que le règlement vise à modifier les usages dans les zones RB-2-H11 et AFB-1-H11 afin de limiter l'usage « Activités récréatives extérieures intensives » qu'au golf et champ de pratique non éclairé pour le golf seulement.

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
APPUYÉ PAR JEAN LÉVESQUE  
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 596-10 de la Ville de Lac-Brome **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

274-0819

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE –  
RÈGLEMENT 2018-12303 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge a transmis à la MRC le 13 août 2019 le règlement 2018-12303 modifiant le règlement de zonage 2008-03303;

**CONSIDÉRANT** que le règlement vise à :

- autoriser les pensions pour chiens et chats comme usage accessoire à la résidence uniquement à l'intérieur de la zone A-03;
- modifier les dispositions relatives aux formes et matériaux de revêtements extérieurs prohibés.

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL TÉTREAU  
APPUYÉ PAR GILLES RIOUX  
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 2018-12303 de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

275-0819

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – MUNICIPALITÉ DE ABERCORN – RÈGLEMENT 341  
REPLAÇANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Abercorn a transmis à la MRC le 20 août 2019 le règlement 341 remplaçant le règlement de lotissement 235;

**CONSIDÉRANT** que le règlement vise notamment à :

- réduire les dimensions de terrains dans certains secteurs non desservis;
- modifier certaines conditions relatives aux parcs, terrains de jeux et maintien d'un espace naturel;
- modifier certaines dispositions relatives aux tracés des rues;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
APPUYÉ PAR PATRICK MELCHIOR  
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 341 de la Municipalité de Abercorn **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

276-0819

### COMPTES À PAYER AU 2 JUILLET 2019

**IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
APPUYÉ PAR JEAN LÉVESQUE  
ET RÉSOLU :**

D'autoriser les dépenses excédant le pouvoir du comité administratif, à savoir :

DÉPENSES À AUTORISER PAR LE CONSEIL	
Programme PAD (P-1629854)	16 000,00 \$
Programme PAD (P-1629865)	16 000,00 \$
<b>Sous-total</b>	<b>32 000,00 \$</b>

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.*

### COMPOSITION DU COMITÉ LOCAL POUR LE PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL POUR L'INCLUSION ÉCONOMIQUE ET LA PARTICIPATION SOCIALE

Monsieur Desmarais informe les maires que suivant la demande à cet effet par la Table des préfets, un comité local pour le plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale a été créé par le comité administratif.

277-0819

### COMPTES À PAYER AU 6 AOÛT 2019

**IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX  
APPUYÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD  
ET RÉSOLU :**

D'autoriser les dépenses excédant le pouvoir du comité administratif, à savoir :

DÉPENSES À AUTORISER PAR LE CONSEIL	
R.I.G.M.R.B.M. (écocentre Cowansville: juin)	18 432,79 \$
R.I.G.M.R.B.M. (écocentres: juin)	17 164,33 \$
<b>Sous-total</b>	<b>35 597,12 \$</b>

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.*

278-0819

### DEMANDE D'APPUI – PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL)

**CONSIDÉRANT** la demande d'appui reçue de la MRC des Etchemins;

**CONSIDÉRANT** que le ministère des Transports ne peut contribuer financièrement à tous les travaux prévus dans les Plans d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) malgré les ententes conclues avec les MRC et les municipalités locales;

**CONSIDÉRANT** que l'injection de sommes nécessaires à la réalisation complète des Plans d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) par le gouvernement du Québec pourrait être bénéfique pour plusieurs municipalités;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
APPUYÉ PAR JACQUES DROLET  
ET RÉSOLU :**

D'appuyer la résolution de la MRC des Etchemins relative au PIIRL.

De transmettre la résolution à la MRC des Etchemins, à la députée-ministre madame Isabelle Charest, au ministère des Transports, à la FQM et à l'UMQ.

**ADOPTÉ**



N° de résolution  
ou annotation  
279-0819

**Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**DEMANDE D'APPUI –  
RÉFORME ÉLECTORALE – PRÉOCCUPATION RELATIVE AU POIDS DES RÉGIONS**

**CONSIDÉRANT** la demande d'appui reçue par la MRC du Domaine-du-Roy;

**CONSIDÉRANT** que la MRC Brome-Missisquoi partage l'avis de la MRC du Domaine-du-Roy sur le fait que le poids politique des régions doit être protégé;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
APPUYÉ PAR PIERRE JANECEK  
ET RÉSOLU :**

D'appuyer la résolution de la MRC du Domaine-du-Roy.

De transmettre la résolution à la MRC du Domaine-du-Roy.

**ADOPTÉ**

280-0819

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AUTORISATION À  
DÉPASSER LA LIMITE D'INVESTISSEMENT À MÊME LE  
FONDS LOCAL DE SOLIDARITÉ (FLS) PAR DÉROGATION**

**CONSIDÉRANT** la conclusion entre la MRC et la FTQ d'une lettre d'offre et convention de crédit variable signée le 17 août 2017 et amendée le 19 février 2019;

**CONSIDÉRANT** que la MRC ne peut, par la convention de crédit, effectuer des investissements supérieurs à 100 000 \$ à même le FLS pour une même entreprise;

**CONSIDÉRANT** que FLS-FTQ permet dorénavant, sous certaines conditions, d'effectuer des investissements supérieurs à 100 000 \$ par dérogation;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de la signature d'une convention à cet effet entre la MRC et FLS-FTQ par le directeur général;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES DROLET  
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
ET RÉSOLU :**

D'autoriser la signature par le directeur général de la convention autorisant à dépasser la limite d'investissement à même le fonds local de solidarité (FLS) par dérogation.

**ADOPTÉ**

281-0819

**DEMANDE DE DÉROGATION À LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT COMMUNE FLI/FLS**

**CONSIDÉRANT** qu'une demande de financement aux fonds FLI/FLS a été soumise dans le cadre d'un projet d'acquisition par une entreprise sise à Bromont;

**CONSIDÉRANT** que le comité d'investissement commun a résolu, à sa séance du 30 juillet 2019, d'autoriser le versement d'un prêt à une entreprise, à savoir un montant de 98 000 \$ provenant du Fonds FLS ainsi qu'un montant de 52 000 \$ provenant du Fonds FLI, portant le solde total investi dans l'entreprise à 94 800 \$ pour le FLI et 174 780 \$ pour le FLS ;

**CONSIDÉRANT** la politique d'investissement commune FLI/FLS ne permet par des investissements totaux dans une même entreprise par le FLS supérieurs à 100 000 \$;

**CONSIDÉRANT** la signature imminente d'une entente entre la MRC et FLS-FTQ permettant d'effectuer des investissements supérieurs à 100 000 \$ par le FLS, et ce par dérogation pour chacun des investissements;

**CONSIDÉRANT** que le comité d'investissement commun est en accord avec cette dérogation;

**CONSIDÉRANT** que FLS-FTQ est en accord avec cette dérogation;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD  
APPUYÉ PAR YVES LÉVESQUE  
ET RÉSOLU :**

D'autoriser la demande de dérogation à la politique d'investissement commune FLI/FLS et ainsi autoriser que le FLS puisse investir la somme de 98 000 \$ à ladite entreprise dans le cadre de son projet d'acquisition, portant le solde investi dans l'entreprise par le FLS à 174 780 \$.

**ADOPTÉ**



N° de résolution  
ou annotation

282-0819

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

### **RÉVISION DU FONCTIONNEMENT ET DE LA CONSTITUTION DES COMITÉS DE LA MRC**

Les maires souhaitent prendre le temps de réfléchir sur la recommandation de révision du fonctionnement et de la constitution des comités de la MRC présentée par le comité administratif et conviennent de reporter le point à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil, en septembre.

### **ORGANISATION D'UN « LAC-À-L'ÉPAULE » À L'AUTOMNE**

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES DROLET  
APPUYÉ PAR PATRICK MELCHIOR  
ET RÉSOLU :**

D'organiser une journée de type « Lac-à-l'épaule » avec les objectifs suivants :

- Permettre aux maires de mieux se connaître dans un contexte informel et d'améliorer les liens de collaboration et d'entraide;
- De déterminer les valeurs communes qui guideront les choix et les priorités;
- D'actualiser le portrait socio-économique et de débattre des enjeux communs;
- De mieux définir le rôle de la MRC pour supporter les enjeux locaux.

De tenir cette rencontre le mercredi 30 octobre dans un endroit à définir :

- 9 h à 12 h : maires, DG municipaux et directions de la MRC et du CLD;
- Dîner : maires, DG municipaux et directions de la MRC et du CLD ;
- 13 h à 16 h : maires et directions de la MRC et du CLD.

De mandater un animateur professionnel externe.

De demander aux municipalités de transmettre à Monsieur Desmarais leurs 5 principaux défis qui permettront d'alimenter les discussions au Lac-à-l'épaule, d'ici le 10 septembre prochain.

**ADOPTÉ**

283-0819

### **ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2018 AU 31 MARS 2019 DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT)**

**CONSIDÉRANT** que conformément aux modalités établies au niveau du Fonds de développement des territoires (FDT), les organismes ayant reçu une enveloppe budgétaire provenant du FDT doivent rendre compte au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation des diverses interventions effectuées;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD  
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
ET RÉSOLU :**

D'adopter le rapport d'activités et la reddition de compte du Fonds de développement des territoires (FDT) pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019 tel que présenté séance tenante, de déposer ledit rapport sur le site web de la MRC et d'acheminer le tout au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**ADOPTÉ**

### **RENCONTRE AVEC LES CANDIDATS À L'ÉLECTION FÉDÉRALE**

Monsieur Desmarais informe les maires que le candidat Bruno Côté pour le Parti conservateur du Canada dans Brome-Missisquoi souhaite rencontrer les maires de la MRC. Le conseil accepte la recommandation du CA que tous les candidats aux élections fédérales soient invités à venir rencontrer les maires de la MRC de 18 h 30 à 19 h 30 avant la séance du conseil des maires du 17 septembre prochain. Le temps de chacun sera réparti équitablement selon le nombre de candidats présents.

284-0819

### **PRÉCISION SUR L'ACTION 46 DU SCRSI VISANT LE DÉPLOIEMENT DES RESSOURCES LORS DES INTERVENTIONS EN INCENDIE**

**CONSIDÉRANT** la résolution 132-0419 adoptée le 16 avril dernier par le conseil de la MRC visant le processus d'intervention des services d'incendie sur le territoire;

**CONSIDÉRANT** la proposition du comité de sécurité incendie afin de préciser la définition de l'aptitude d'un *Service de sécurité incendie* lors de toute intervention;



N° de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
APPUYÉ PAR CAROLINE ROSETTI  
ET RÉSOLU :**

De préciser l'aptitude mentionnée dans la résolution 132-0419 du conseil de la MRC comme suit : les pompiers aptes à aller en entraide doivent minimalement avoir complété leur pompier 1, avoir tout le matériel et les équipements personnels nécessaires pour assurer leur sécurité et rencontrer les conditions physiques (cheveux longs attachés, barbe rasée, etc.) reflétant les exigences de la CNESST.

**ADOPTÉ**

285-0819

**NOUVEL ÉCUSSON RÉGIONAL EN SÉCURITÉ INCENDIE**

**CONSIDÉRANT** qu'un modèle d'écusson régional en sécurité incendie de la MRC a été créé comme image régionale en prévention des incendies pour la population de la MRC;

**CONSIDÉRANT** que ces écussons seront transmis aux municipalités locales pour qu'elles puissent les installer sur les véhicules des services incendies et que cet écusson servira d'image dans les différents outils et publications;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK  
APPUYÉ PAR DANIEL TÉTREAULT  
ET RÉSOLU :**

D'adopter le modèle d'écusson régional en sécurité incendie de la MRC tel que présenté par Monsieur Dorion.

EN FAVEUR : 42 voix représentant 98,99 % de la population

CONTRE : 1 voix (Bolton-Ouest notamment pour le motif que les ressources financières ne devraient pas être utilisées à cette fin.)

**ADOPTÉ**

**RENCONTRE DES MAIRES DES RÉGIONS MONTAGNEUSES SUR LES  
ENJEUX EN ZONE AGRICOLE**

Monsieur Dorion fait une brève présentation de la rencontre des maires relativement aux enjeux agricoles en région montagnaise. L'objectif de cette rencontre était de faire état des enjeux de développement de la zone agricole pour les communautés de cette partie de la MRC. Une nouvelle rencontre se tiendra prochainement. Un des maires propose de tenir la rencontre à la MRC, laquelle dispose de ressources techniques pouvant assister les maires lors de la rencontre.

286-0819

**AUTORISATION POUR CONCLURE UNE NOUVELLE ENTENTE 2019-2020 EN  
IMMIGRATION AVEC LE MINISTÈRE**

**CONSIDÉRANT** que la MRC a déposé une demande d'aide financière au programme *Mobilisation-Diversité* du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) pour la période 2019-2022;

**CONSIDÉRANT** que le MIDI a confirmé à la MRC une aide financière de 42 000 \$ pour l'année 2019-2020 seulement et qu'il y aura une réévaluation des modalités du programme *Mobilisation-Diversité* pour les années à venir;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK MELCHIOR  
APPUYÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD  
ET RÉSOLU :**

De conclure une nouvelle entente en immigration avec le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion pour l'année 2019-2020.

D'autoriser le préfet et le directeur général, à signer au nom et pour le compte de la MRC Brome-Missisquoi l'entente concernant le présent objet le cas échéant.

**ADOPTÉ**



N° de résolution  
ou annotation

287-0819

**Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**FARR MONTÉRÉGIE : APPUI AU PROJET DE L'ORGANISME HORIZON POUR ELLE :  
CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE MAISON D'ACCUEIL**

**CONSIDÉRANT** que l'organisme *Horizon pour elle* offre des services d'aide et d'hébergement accessibles, sécuritaires, gratuits et confidentiels pour les femmes victimes de violence conjugale avec ou sans enfants;

**CONSIDÉRANT** le projet de construction d'une nouvelle maison d'accueil à Cowansville de l'organisme *Horizon pour elle* au montant de 2,4 M\$;

**CONSIDÉRANT** que des sommes supplémentaires sont nécessaires afin de compléter le cadre financier de ladite construction;

**CONSIDÉRANT** l'origine de la clientèle de l'organisme, laquelle provient de toute la Montérégie;

**CONSIDÉRANT** la demande d'appui de l'organisme *Horizon pour elle* laquelle souhaite faire une demande au FARR Montérégie pour une somme de 825 000 \$.

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BURCOMBE  
APPUYÉ PAR PATRICK MELCHIOR  
ET RÉSOLU :**

D'appuyer la demande d'aide financière au Fonds d'aide au rayonnement des régions de la Montérégie de l'organisme *Horizon pour elle* au montant de 825 000 \$ relativement à la construction d'une nouvelle maison d'accueil à Cowansville.

**ADOPTÉ**

288-0819

**FARR MONTÉRÉGIE : APPUI AU PROJET « FESTIVAL AÉRO » DE L'ORGANISME  
SPECTACLE ET SALON AÉRIEN DES CANTONS DE L'EST**

**CONSIDÉRANT** que l'organisme *Spectacle et salon aérien des Cantons de l'Est* souhaite intéresser les jeunes aux métiers du secteur aéronautique par le projet « Festival Aéro »;

**CONSIDÉRANT** l'importance du secteur aéronautique dans la région de la MRC Brome-Missisquoi;

**CONSIDÉRANT** les retombées potentielles pour la région;

**CONSIDÉRANT** que l'organisme fait une demande au montant de 300 000 \$ au FARR Montérégie;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD  
APPUYÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
ET RÉSOLU :**

D'appuyer la demande d'aide financière au Fonds d'aide au rayonnement des régions de la Montérégie de l'organisme *Spectacle et salon aérien des Cantons de l'Est* au montant de 300 000 \$ pour le projet « Festival Aéro ».

**ADOPTÉ**

**COMPTE RENDU DU CA DE L'OBV YAMASKA DU 19 JUIN 2019**

Monsieur Drolet fait un compte rendu sommaire du CA de l'OBV Yamaska tenue le 19 juin dernier. Notamment, il y a du retard dans le plan directeur de l'eau. Un forum se tiendra le 8 octobre prochain relativement à la rivière Yamaska. Également, la châtaigne d'eau devient de plus en plus problématique dans les cours d'eau. Le prochain CA de l'organisme se réunira le 16 septembre prochain.

**COMPTE RENDU DU CA DE L'OBV BAIE-MISSISQUOI DU 20 JUIN 2019**

Monsieur Rioux fait un compte rendu sommaire du CA de l'OBV Baie-Missisquoi tenue le 20 juin dernier. Il y a une participation de l'organisme à plusieurs projets. Notamment, des tests de coliforme sont faits dans différents cours d'eau de la région. Également, des sommes sont fournies par l'organisme pour un projet de bandes riveraines. Une rencontre de type « Lac-à-l'épaule » aura lieu cet automne et les maires y seront convoqués.





N° de résolution  
ou annotation

289-0819

**Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**PRÉSENTATION DE FRANCIS DORION AU CONGRÈS DE LA FQM ET INSCRIPTION**

**CONSIDÉRANT** la tenue du congrès de la FQM en septembre prochain;

**CONSIDÉRANT** que monsieur Francis Dorion fera une présentation de l'Atlas des paysages de Brome-Missisquoi au congrès de la FQM;

**CONSIDÉRANT** que l'inscription de Monsieur Dorion est nécessaire dans le cadre du congrès de la FQM et qu'il remplace le directeur général à cet effet;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK  
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX  
ET RÉSOLU :**

D'inscrire monsieur Francis Dorion au congrès de septembre de la FQM.

**ADOPTÉ**

**PLATE-FORME DE COMPOSTAGE DES MATIÈRES ORGANIQUES :  
QUOI FAIRE DES AUTRES MATIÈRES**

Le maire de Notre-Dame-de-Stanbridge demande au comité de gestion des matières résiduelles de trouver des solutions pour les matières non compostables et non recyclables, comme les verres à café, par exemple.

**CALENDRIER DES RÉUNIONS DES COMITÉS DE LA MRC POUR AOÛT / SEPTEMBRE**

Monsieur Desmarais présente aux maires les prochaines réunions de comité pour août et septembre 2019.

**CORRESPONDANCE**

La Mutuelle des municipalités du Québec a transmis une correspondance relativement à l'importance des schémas de couverture de risques en sécurité incendie.

290-0819

**REMPLACEMENT DE L'ANCIEN MAIRE DE SAINT-ARMAND  
DANS DEUX COMITÉS DE LA MRC**

**CONSIDÉRANT** le départ de Brent Chamberlin à titre de maire de Saint-Armand;

**CONSIDÉRANT** que Brent Chamberlin siègeait notamment sur les comités de gestion de l'eau et de carrières et sablières;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de nommer de nouveaux maires sur ces comités;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL TÉTREAULT  
APPUYÉ PAR GUY GRAVEL  
ET RÉSOLU :**

De nommer, jusqu'aux prochaines élections de décembre, Caroline Rosetti en remplacement de Brent Chamberlin au comité carrières et sablières;

De nommer, jusqu'aux prochaines élections de décembre, Dominique Martel en remplacement de Brent Chamberlin au comité de gestion de l'eau;

**ADOPTÉ**

**QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur Jean Lévesque lance une invitation pour le Festival du bois de Frelighsburg, lequel se déroulera les 31 août et 1<sup>er</sup> septembre prochains.

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune question n'est posée.



N° de résolution  
ou annotation

291-0819

Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la séance soit levée.

ADOPTÉ

Sylvie Dionne-Raymond, préfet

M<sup>e</sup> David Legrand, greffier

*Le procès-verbal de ladite session sera approuvé lors d'une session ultérieure.*